

Cahier des charges du projet de recherche

Le projet de recherche en M1 est conçu comme une préparation au mémoire de fin d'études. Il consiste en un travail personnel original estimé représenter une charge de travail de 4 crédits maximum (hors bibliographie), un projet de recherche portant sur un sujet qui se rattache à une des matières du programme d'études de logopédie. Le document décrira les objectifs de la recherche, la méthodologie envisagée, ainsi que l'état des connaissances sur la question.

La préparation du projet est supervisée par un membre du Collège des enseignants ou un membre du corps académique de l'une des Facultés agréé par le bureau du jury du Master en logopédie.

Il est évalué indépendamment par le promoteur et par un lecteur, membre du Collège des enseignants du Master en logopédie, désigné par le bureau du jury.

Le travail déposé pourra être réutilisé en tout ou en partie pour constituer une partie du mémoire de fin d'études. Le jury souhaite que l'évaluation ait une valeur formative, les remarques critiques importantes pourront être transmises à l'étudiant via son promoteur.

L'étudiant qui aurait obtenu une note insuffisante pour le projet de recherche ne pourra en aucun cas être admis en M2.

Remarque :

En cas de projet réalisé par deux étudiants, le choix est laissé entre déposer (a) un seul texte de 10 000 mots max., en précisant quelle sera la contribution de chacun pour la partie pratique; dans ce cas, la note est commune et (b) deux textes de 5000 mots max., avec une partie spécifique et des éventuelles parties identiques ; dans ce cas, la note peut être différente. Par contre, pour le mémoire, les deux étudiants déposeront d'office chacun un texte, avec une partie spécifique et d'éventuelles parties communes. La défense peut être commune (sur avis du promoteur) ; la décision d'attribuer une note différente ou la même note relèvera du jury.